Reconversions professionnelles : avis voté

TRAVAUX PUBLIÉE LE 23/03/2021

Saisine liée : LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Avis rapporté par Florent Compain et Bernard Vivier au nom de la section du travail et de l'emploi

L'avis *"**Les reconversions professionnelles**"*, rapporté par Florent Compain (groupe environnement et nature) et Bernard Vivier (groupe CFTC), au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Alain Cordesse (groupe des entreprises) a été **présenté et adopté lors de la séance plénière du 23 mars 2021**.

L'avis a été adopté avec **207 voix pour** et **1 abstention**.

Télécharger l'avis >
Télécharger la synthèse de l'avis >

Constats

La crise de la pandémie a révélé et exacerbé l'urgence des transformations qui traversent le tissu économique. Les besoins de reconversions professionnelles vont grandissant, à la fois en raison des aspirations des personnes, des évolutions économiques et des réorientations rendues indispensables pour répondre à **l'impératif écologique** et aux **transformations numériques et technologiques**.

Pour que ces enjeux ne soient pas perçus comme un risque, mais comme une opportunité, l'accompagnement des travailleurs en besoin de reconversion doit pouvoir être assuré.

Préconisations

Les rapporteurs de la section du travail et de l'emploi ont établi **16 préconisations**, afin de répondre à ces enjeux :

- **Entamer un changement d'échelle dans la mise en oeuvre de la politique de reconversions professionnelles,** pour la porter à la hauteur des défis des transitions environnementales, numériques et technologiques.

- **Anticiper les transitions, en aidant chaque personne à développer ses capacités d'adaptation,** en faisant figurer au premier rang des priorités de l'agenda de France Compétences le travail de décloisonnement des certifications notamment.

- **Rendre performante la prospective des métiers**, à l'aide d'une mission d'étude prospective des métiers et des qualifications intégrant des hypothèses volontaristes de transition écologique ; et en mettant en oeuvre des politiques de certification

nécessaires à l'identification des compétences transversales les plus utiles dans les transitions en cours, en concertation avec les branches professionnelles.

- **Prévenir le risque de déqualification**, en engageant les collectivités à promouvoir la création de nouvelles filières et de nouveaux emplois dans les métiers émergents ; en garantissant un socle de droits à la transition professionnelle pour tous les salariés ; en poursuivant au-delà de 10 ans l'abondement du CPF des salariés n'ayant reçu aucune formation diplômante ou certifiante dans un cycle de 10 ans.

- **Accompagner les personnes et les entreprises.** Concernant les entreprises, le CESE recommande d'inciter les entreprises à la mise en place de GPEC/GEPP négociées, de prévoir un temps d'information et de consultation annuel du CSE sur les enjeux du GPEC/GEPP pour que soient anticipées les reconversions, ou encore de réaliser des études d'impact économique et social liées aux risques climatiques.

Concernant l'accompagnement des personnes, le CESE recommande d'engager la réflexion sur les voies et moyens permettant d'assurer à chaque personne active une continuité des droits en matière de protection sociale, de retraite et de formation. Le CESE recommande également de renforcer le conseil en évolution professionnelle (plan national de promotion et de développement du CEP impliquant tous les acteurs).

© - copyright CESE - Septembre 2026